

Maire de Saint-Vit au nom de la Commune de Saint Vit,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le code de commerce et notamment ses articles L310-2 et R310-8 ;
VU la déclaration préalable déposée le 11 février 2025 par M. MONTOLIO Raphaël, Gérant de l'entreprise TRADING EL/RAFY GOLD, afin d'organiser une vente au déballage le 12 mars 2025 dans le Bar Brasserie RESTO'NS HAPPY ZA les Belles Ouvrières 25410 Saint Vit ;
CONSIDERANT que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune dont dépend le lieu de la vente ;
CONSIDÉRANT le caractère complet du dossier transmis ;

ARRETE N° ARR/379/2025

Article 1 : Monsieur Raphaël MONTOLIO, Gérant de l'entreprise TRADING EL/RAFY GOLD est autorisé à procéder à une vente au déballage dans le cadre de rachat d'or et ce le 12 mars 2025. Cette vente se déroulera dans le BAR BRASSERIE RESTO'NS HAPPY sis ZA Les belles ouvrières 25410 Saint Vit ;

Article 2 : Ampliation du présent arrêté est transmise pour information et exécution chacun en ce qui concerne à :

- M. Raphaël MONTOLIO – Gérant de l'entreprise TRADING EL/RAFY GOLD ;
- BAR BRASSERIE RESTO'NS HAPPY ;
- Publié en mairie ;
- Transmis au Préfet du Doubs ;

A Saint-Vit, le 20 février 2025

Pascal ROUTHIER,
Maire de Saint-Vit.



